



TP mécanicien automobile

Date de début des parcours certifiants : 18/10/2023

Date d'échéance de l'enregistrement : 18/10/2028

Personnes concernées et pré-requis

Avant de commencer votre parcours de VAE, il est important de vérifier les prérequis exigés par le certificateur pour le diplôme visé. Ces conditions sont obligatoires. Vous devez justifier de leur détention au moment du passage devant le jury en fin de parcours de VAE.

Votre entrée en VAE est conditionnée par la confirmation de votre candidature, qui repose sur votre dossier de recevabilité. Ce dossier met en valeur vos expériences professionnelles et personnelles et démontre leur adéquation avec le parcours visé.

Être inscrit sur France VAE et avoir initié votre parcours.

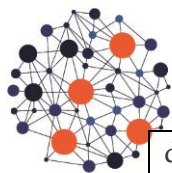
Pour les salariés du public et les indépendants avoir reçu la recevabilité.

Les candidats issus d'un parcours VAE doivent présenter une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes famille 2 catégorie V en amont des mises en situation.

Si vous êtes en situation de handicap, indiquez-nous vos besoins lors de l'inscription

Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance partielle

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP38102BC01 - Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles	RNCP35933 - TP - Mécanicien automobile	RNCP35933BC01 - Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles
RNCP38102BC02 - Réparer les systèmes de liaison au sol, de	RNCP35933 - TP - Mécanicien automobile	RNCP35933BC02 - Réparer les systèmes de liaison au sol, de



direction et de transmission des véhicules automobiles		direction et de transmission des véhicules automobiles
RNCP38102BC03 - Réparer le moteur thermique des véhicules automobiles et ses systèmes périphériques	<u>RNCP35933 - TP - Mécanicien automobile</u>	RNCP35933BC03 - Réparer le moteur thermique des véhicules automobiles et ses systèmes périphériques
RNCP38102BC04 - Réparer les équipements électriques de confort et de sécurité des véhicules automobiles et poser des accessoires	<u>RNCP35933 - TP - Mécanicien automobile</u>	RNCP35933BC04 - Réparer les équipements électriques de confort et de sécurité des véhicules automobiles et poser des accessoires

Le TP mécanicien automobile

Le mécanicien automobile assure l'ensemble des opérations de maintenance courante en suivant les préconisations du constructeur.

Il effectue la réparation des systèmes mécaniques et électriques de liaison au sol, de transmission et du groupe motopropulseur. Il intervient également sur le véhicule pour la réparation des systèmes de confort et de sécurité ou pour poser et raccorder des accessoires automobiles.

Il opère sur tous types de véhicules de transport de neuf personnes ou moins et de transport de marchandises de moins de 3.5 tonnes. Ces véhicules sont mus par des motorisations essentiellement thermiques, mais aussi, hybrides ou électriques.

Le professionnel intervient, notamment en fonction de consignes orales ou écrites sur fiches de travaux, sous la responsabilité d'un hiérarchique auprès de qui il rend compte des interventions réalisées.

L'emploi s'exerce le plus souvent en atelier. Les postures vont de la station debout, face à un plan de travail ou un appareil, jusqu'à des positions fléchies, allongées ou pouvant même conduire à se contorsionner pour certaines interventions dans l'habitacle. Une bonne dextérité est nécessaire.

Les horaires de travail nécessitent parfois des aménagements pour assurer le service. L'environnement sonore peut atteindre des niveaux élevés mais pour de courtes durées.

La manipulation de déchets industriels spéciaux est fréquente. Elle nécessite des précautions de manipulation ainsi que le port d'équipements de protection individuelle en relation avec les produits utilisés.

Le référentiel est structuré en 4 blocs de compétences ([RNCP38102](#))

Vous avez la possibilité de valider un /ou des blocs de compétences selon vos besoins. [L'arrêté du 28 septembre 2023 relatif au titre professionnel de mécanicien automobile](#) présente les dispenses des domaines de compétences selon la certification détenu par le candidat.

Les quatre blocs de compétences sont les suivants :



- Bloc de compétence 1 : Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles
- Bloc de compétence 2 : Réparer les systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles
- Bloc de compétence 3 : Réparer le moteur thermique des véhicules automobiles et ses systèmes périphériques
- Bloc de compétence 4 : Réparer les équipements électriques de confort et de sécurité des véhicules automobiles et poser des accessoires

Bloc 1 – Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles

Ce bloc concerne les opérations d'entretien courant et périodique réalisées sur les véhicules, dans le respect des procédures constructeur, des règles de sécurité et des exigences de qualité.

Il mobilise des compétences d'organisation de l'intervention, de remplacement de pièces d'usure, d'intervention sur les systèmes de freinage, de remplacement des pneumatiques et d'intervention sur un circuit de climatisation automobile selon l'habilitation requise.

Dans le cadre de la VAE, vous serez amené à montrer comment vous préparez un entretien périodique, comment vous réalisez les contrôles et remplacements nécessaires et comment vous garantissez la conformité du véhicule après intervention.

Bloc 2 – Réparer les systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles

Ce bloc porte sur les interventions de maintenance corrective concernant les organes de direction, de suspension, de liaison au sol et de transmission.

Il implique de diagnostiquer l'origine d'un dysfonctionnement, de remettre en état des assemblages mécaniques, d'effectuer les réglages utiles et de réparer ou remplacer les organes concernés.

Dans votre dossier de validation, vous devrez mettre en évidence votre capacité à intervenir de manière méthodique sur ces systèmes, à respecter les procédures techniques et à vérifier la qualité du résultat obtenu.

Bloc 3 – Réparer le moteur thermique des véhicules automobiles et ses systèmes périphériques

Ce bloc concerne la maintenance et la réparation du moteur thermique ainsi que de ses systèmes périphériques.

Il mobilise des compétences d'analyse, de démontage, de remise en état, de réglage et de contrôle sur les éléments liés au moteur, à la distribution, au refroidissement, à la lubrification ou à d'autres systèmes périphériques, ainsi que des interventions sur climatisation lorsque l'habilitation le permet.



Dans la démarche VAE, il vous sera demandé d'illustrer comment vous diagnostiquez une panne moteur, comment vous réalisez les réparations nécessaires et comment vous validez le bon fonctionnement de l'ensemble après intervention.

Bloc 4 – Réparer les équipements électriques de confort et de sécurité des véhicules automobiles et poser des accessoires

Ce bloc porte sur les systèmes électriques et électroniques liés au confort, à la visibilité, à la signalisation, à la sécurité des occupants et à certains dispositifs d'aide à la conduite, ainsi que sur la pose d'accessoires.

Il implique de poser, raccorder et mettre en service des accessoires, de réparer des équipements électriques et électroniques, d'intervenir sur les systèmes d'ouvrants, de retenue, de visibilité, de signalisation, d'information et de conditionnement d'air.

Dans votre dossier, vous devrez montrer comment vous réalisez ces interventions dans le respect des procédures, comment vous sécurisez vos opérations et comment vous vérifiez la conformité et le bon fonctionnement des équipements après réparation ou installation.

Les objectifs de la démarche VAE

La [loi de modernisation sociale de janvier 2002](#) a ouvert une nouvelle voie d'obtention d'un diplôme ou d'un titre : la **Validation des Acquis de son Expérience, dite VAE**.

Jusqu'alors, pour obtenir un diplôme ou un titre, il fallait apprendre sur les bancs de l'école, du centre de formation ou du CFA, et se soumettre à des épreuves de validation des apprentissages. Le législateur a donc estimé que les acquis développés au cours d'une vie professionnelle et sociale, dans quelque branche que ce soit, à quelque niveau que ce soit, ont la même valeur que les acquis d'une formation de même domaine et de même niveau.

Aussi, depuis 2002, toute personne pouvant justifier de trois années d'expérience professionnelle ou bénévole, peut postuler à une *certification*. La [loi du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi](#) puis le [décret d'application du 27 décembre 2023](#) ont considérablement assoupli le dispositif :

- Il n'est aujourd'hui plus nécessaire de justifier d'un certain nombre d'années d'expériences, il faut simplement justifier d'une activité en rapport avec le contenu de la certification visée ;
- Les expériences des proches aidants peuvent être prises en compte ;
- Il est possible d'envisager de ne valider que certains blocs de compétences et pas seulement l'ensemble de la certification ;
- Le parcours VAE peut prévoir un accompagnement mais aussi des actions de formation et des mises en situation professionnelles ;
- Il est possible de demander à son employeur un congé de VAE d'une durée de 48 heures.

La loi prévoit que le candidat à la VAE peut bénéficier d'un accompagnement pour préparer sa VAE. Mais [la circulaire de 2019](#) organisant la VAE précise que cet accompagnement, souhaitable n'est pas obligatoire. Rien n'est dit non plus sur les modalités de l'accompagnement.



L'accompagnement à la VAE

La [Charte nationale de l'accompagnement VAE](#) donne un certain nombre de repères quant aux engagements de votre accompagnatrice/future architecte VAE :

Vous proposer des délais d'attente et des durées en cohérence avec vos besoins et vos contraintes.

Ainsi, votre accompagnatrice s'engage à :

- Répondre à votre demande d'accompagnement dans un délai maximum de trente jours ;
- Etablir, en accord avec vous, le programme et le calendrier de votre accompagnement.

Vous fournir les ressources documentaires nécessaires à la valorisation de votre expérience, notamment :

- Le référentiel de la certification visée ;
- Les moyens d'accès aux bases de données nationales (Répertoire national des certifications professionnelles) ;
- Des ressources documentaires pour développer vos compétences et valoriser vos expériences.

Vous garantir la qualité des prestations d'accompagnement. Ainsi, votre accompagnatrice :

- Vous apporte une aide rigoureuse et méthodique au cours d'entretiens individuels et/ou collectifs ;
- Crée les meilleures conditions pour faciliter l'expression de votre expérience.

Être à l'écoute de vos remarques :

- En vous informant sur les moyens de formuler vos remarques ou vos réclamations et en leur apportant une réponse systématique ;
- En vous interrogeant régulièrement sur vos attentes et votre satisfaction sur la qualité de ses prestations ;
- En tenant compte de vos remarques pour progresser en qualité ;
- Par ailleurs, l'autorité certificatrice est également à l'écoute de vos remarques sur la qualité des prestations réalisées.

Les étapes de la VAE

La faisabilité

Cette première étape permet de rendre officielle votre démarche de validation des acquis de l'expérience.

L'architecte accompagnateur de parcours étudie avec vous vos expériences et transmet le dossier de faisabilité au certificateur. Le certificateur a 2 mois pour donner ou non la recevabilité.

Vous devez donc avoir une expérience en lien avec la certification visée. C'est le rôle de l'architecte de s'assurer de l'adéquation du diplôme visé avec vos expériences et compétences.



Si vous ne souhaitez pas être accompagné, vous avez la possibilité de faire vous-même le dossier de faisabilité sur France VAE.

Un premier entretien d'une heure maximum est réalisé en visioconférence pour établir la faisabilité du projet et la demande de recevabilité. Vous devrez alors fournir un CV actualisé où vous mentionnerez l'ensemble des expériences en lien avec la certification choisie. Cette étape concerne uniquement les candidats inscrits sur France VAE qui n'ont pas encore reçu la recevabilité.

Nous définirons lors de l'entretien de faisabilité la durée de l'accompagnement.

Le dossier de validation

Cette deuxième étape démarre dès vous recevez une réponse positive à votre recevabilité. Ce dossier va vous permettre de mettre à jour vos compétences, savoirs et connaissances en lien direct avec le référentiel du diplôme visé.

Pour constituer votre dossier de validation, nous programmerons en visioconférence des séances de travail de 1 à 3 heures maximum et établirons ensemble un planning prévisionnel. Il vous sera nécessaire de fournir un travail personnel entre les séances d'accompagnement.

L'oral du jury de validation (soutenance orale du dossier de validation et préparation à la mise en situation)

Pour les candidats inscrits sur France VAE, c'est l'architecte de parcours qui se charge du dépôt de votre dossier de validation auprès du certificateur sur la plateforme France VAE. Pour certains diplômes, vous devrez également déposer votre dossier de validation sur la plateforme du certificateur.

N'oubliez pas de garder un exemplaire papier que vous pourrez apporter le jour de votre oral si vous le souhaitez. Les dates de passage de l'oral sont fixées par le certificateur qui vous enverra un convocation.

Votre dossier de validation est présenté au jury lors d'un oral. Vous pouvez ainsi obtenir soit :

- une **validation totale**, vous êtes alors titulaire du diplôme visé
- soit une **validation partielle**, ce qui conduit le jury à définir les compétences devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire
- soit **aucune validation**, dans ce cas vous pouvez faire une formation pour obtenir le diplôme ou acquérir un peu plus de compétences professionnelles et repasser le diplôme par la Validation des Acquis de l'Expérience.

L'entretien post-jury

Après l'oral devant le jury, nous analysons ensemble les conclusions du jury pour coconstruire la suite de votre parcours.

Les objectifs pédagogiques de l'accompagnement VAE

L'accompagnement VAE se réalise exclusivement à distance grâce à des entretiens individuels en visioconférence qui répondent à plusieurs objectifs pédagogiques :



- **Réaliser un diagnostic et une étude de faisabilité afin d'être recevable à la VAE :** accompagnement à la constitution du dossier de faisabilité
- **Accompagner le candidat à la rédaction du dossier de validation afin de lui permettre d'obtenir en totalité ou en partie le diplôme visé par la recevabilité :** étude du contenu du référentiel (sous forme de carte mentale), verbalisation et analyse de vos expériences et compétences, développement de vos compétences grâce à des compléments formatifs sous forme d'apports de connaissances, accompagnement à la rédaction de votre dossier de validation
- **Préparer l'entretien oral devant le jury :** aide à la préparation de la présentation orale du contenu du dossier de validation, préparation aux éventuelles questions du jury, soutenance blanche
- **Faire le bilan de l'accompagnement :** réalisation d'un entretien post-jury

Un espace de travail collaboratif en ligne sur Dropbox vous permet d'accéder à de nombreuses ressources pédagogiques et de partager vos travaux avec votre accompagnatrice : livret de suivi du candidat, modèle de dossier de validation, référentiel, fiche RNCP, lectures.

Des objectifs pédagogiques seront fixés avec vous pour chaque séance et nous privilégierons des méthodes actives qui vous permettront d'être pleinement acteur de votre parcours VAE.





Suivi et évaluation

Un livret de suivi du candidat, reprenant les objectifs de la démarche VAE, nous permettra de garder traces des points travaillés lors des rendez-vous individuels, des difficultés rencontrées mais aussi des objectifs pédagogiques atteints.

La lecture régulière de vos travaux d'écriture ainsi que les échanges lors des rendez-vous individuels permettront à votre accompagnatrice d'évaluer vos progressions au regard des attendus du référentiel.

Un questionnaire de satisfaction vous est transmis à l'issue de l'accompagnement.

Les résultats des questionnaires de satisfaction et les éventuelles réclamations font l'objet d'une analyse annuelle. Ils alimentent la démarche d'amélioration continue de l'accompagnement VAE (évolution des supports, ajustement des modalités, enrichissement des ressources). Un dispositif de réclamation est accessible par courriel ou courrier, avec réponse systématique apportée au candidat.

Conditions matérielles

Formation disponible en distanciel (visioconférence) et en présentiel (tiers-lieu le Boada à Cahors) : il est nécessaire d'avoir un ordinateur avec audio et vidéo ainsi qu'une adresse mail

Le Lab'ESCOSA met en œuvre les aménagements nécessaires pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap (adaptation des supports, aménagement du rythme, possibilité de recourir à des outils compensatoires). Les données personnelles des candidats sont traitées dans le respect de la réglementation en vigueur (RGPD) et font l'objet d'une confidentialité strictement garantie.

Durée et dates

Entre 12 et 30 heures. Moyenne conseillée : 24 heures

Nous fixerons ensemble les dates de rendez-vous individuel

Tarifs et délais d'accès

Tarif horaire : 80€ TTC

Le montant des frais de jury sera demandé au certificateur (DDETS) avant le démarrage de l'accompagnement. Les frais de jury sont finançables via le CPF ou les OPCO.

Après accord du devis, la programmation de la prestation se fera en accord avec le commanditaire dans un délai maximum de 15 jours



Accompagnateur VAE

Julien Cassagnes, formateur, technicien automobile de profession, formé à l'accompagnement VAE (mai 2026)

Modalités d'accès

L'accès à un accompagnement VAE peut être initiée, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié.

L'accompagnement VAE est éligible au CPF. Des prises en charge par votre OPCO seront également possibles (*le Lab'ESCOSA est certifié Qualiopi et enregistré sur EDOF*).

Pour être accompagné dans la rédaction de votre dossier de validation et la préparation à l'oral, il existe deux possibilités, selon votre situation :

- **Pour les salariés du privé et les demandeurs d'emploi** : Inscription sur France VAE et prise en charge par notre architecte accompagnateur de parcours qui vous expliquera les possibilités de financement, se chargera de votre parcours et de votre accompagnement.
- **Pour les salariés de la fonction publique** : Inscription auprès du DAVA de votre région pour votre demande de recevabilité et le dépôt du dossier de validation. **Financement par le CPF ou l'employeur**

L'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges entre le Lab'ESCOSA et le client.

Après validation des modalités pédagogiques, financières et logistique de l'accompagnement, une convention de formation ou un contrat de formation est transmis au client, avec un document permettant de transmettre au Lab'ESCOSA l'identité des stagiaires.

Une convocation est transmise quelques jours avant le début de l'accompagnement au candidat et, éventuellement à son employeur. Une feuille de présence est signée par le candidat après chaque rendez-vous. Un certificat de réalisation est transmis au candidat à la fin de l'accompagnement (sous condition de participation effective).

Poursuite de carrière

Le titre professionnel « Mécanicien automobile » permet d'accéder directement à l'emploi dans les garages indépendants, les réseaux constructeurs, les concessions, les centres auto ou les entreprises disposant d'un atelier intégré.

Les emplois visés sont notamment ceux de mécanicien automobile, mécanicien de maintenance automobile, électricien automobile ou mécanicien réparateur selon l'organisation de l'entreprise et le niveau d'autonomie confié.

Après une première expérience ou selon le projet professionnel, des évolutions sont possibles vers des fonctions plus spécialisées, par exemple dans le service rapide, le diagnostic, l'électromécanique, l'après-vente ou certaines spécialités techniques du secteur automobile.



Des poursuites de formation peuvent également être envisagées, notamment vers le bac professionnel Maintenance des véhicules, un titre professionnel plus avancé en maintenance automobile ou des certifications de spécialisation liées au diagnostic, à l'électromécanique ou à l'expertise après-vente.

Les statistiques RNCP 2021 indiquent un taux d'insertion global à 6 mois de 68 % et un taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans de 65 %, sur un effectif de 183 certifiés (dont 5 par la VAE). À titre d'illustration locale, plusieurs centres de formation indiquent des taux d'insertion compris entre 72 % et 100 % pour leurs promotions récentes, mais ces données restent des indicateurs d'organisme et non des taux nationaux RNCP.